

Monsieur Jean-Bernard Lévy
Président Directeur Général EDF
22-30 avenue de Wagram
75008 Paris

Paris, le 16 janvier 2022

Monsieur le Président,

Comme de très nombreux salariés et anciens salariés du groupe EDF, l'association Energie en actions est scandalisée par la décision annoncée le 13 janvier par Le Ministre de l'Economie d'obliger EDF à devoir, dans le contexte actuel, acheter 20 TWh à des prix de marché élevés pour les revendre à perte aux fournisseurs concurrents, ceci dans le cadre d'un relèvement présenté comme transitoire du plafond de l'ARENH. Nous venons de l'écrire dans un courrier ci-joint adressé à Monsieur Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie.

Energie en actions est également surprise par la quasi-absence de réaction d'EDF, avec seulement un communiqué de presse publié le 13 janvier qui mentionne simplement une évaluation d'environ 8 Mds€ comme impact sur l'Ebitda 2022, et se borne à conclure « *EDF va examiner les mesures appropriées pour renforcer sa structure bilancielle et toute mesure de nature à protéger ses intérêts* ». On notera d'ailleurs que cette communication, interprétée par certains analystes comme l'annonce d'une future augmentation de capital d'EDF, a contribué à accentuer la baisse du cours de l'action intervenue vendredi 14 janvier.

Sur ce dossier, comme sur le projet appelé « Hercule », l'entreprise donne l'impression de se limiter à suivre les positions gouvernementales, sans aucune anticipation ni propositions alternatives. Or il nous semble que d'autres options auraient pu être étudiées, dont celles formulées par Energie en actions dans un courrier adressé le 23 Février 2021 aux Ministres de l'Economie et de la Transition Ecologique, et dont la plupart n'ont pas été examinées (à l'exception de notre demande de baisse des taxes élevées pesant sur l'électricité, mais avec une application, qui sera seulement temporaire).

En particulier, nous pensons que dans le contexte de forte hausse des prix de marché de l'électricité, EDF aurait pu anticiper :

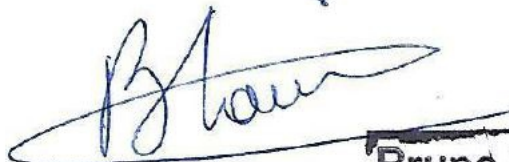
- d'une part, vis-à-vis des industriels électro-intensifs, ou même de certains fournisseurs alternatifs, en leur proposant de s'engager dans des contrats de long terme : « Opérations de cofinancement des investissements à engager dans le cadre du Grand Carénage sur certains réacteurs nucléaires » (comme proposé dans notre courrier du 23/2/21), leur permettant de disposer de productions d'origine nucléaire française, tout en leur faisant partager les risques, et assumer les coûts de l'exploitation des centrales, ce qui n'est absolument pas le cas avec l'ARENH actuel.

- d'autre part, en reposant la question du maintien de tarifs réglementés de vente aux particuliers, et a minima du mode de calcul actuel qui en ne faisant plus référence aux coûts de production de l'électricité en France mais aux conditions d'approvisionnement des fournisseurs alternatifs, ne protège absolument plus les consommateurs, comme on le voit aujourd'hui, mais vise seulement à protéger du risque prix les fournisseurs, qui pour l'immense majorité sont de simples revendeurs qui n'ont pas investi dans des moyens de production.

Energie en actions s'interroge sur une situation s'assimilant à une « gestion de fait », dans laquelle l'actionnaire principal abusant de sa majorité aurait pris les manettes d'EDF, ceci au mépris de l'intérêt social de l'entreprise et des intérêts de ses actionnaires minoritaires, dont de très nombreux salariés et anciens salariés.

Energie en actions partage le fort mécontentement actuel de nombreux salariés du Groupe, qui sont restés mobilisés pendant la crise sanitaire, et se sentent aujourd'hui méprisés par les décisions gouvernementales, notamment les salariés de la production qui ont le sentiment de consacrer une part de plus en plus importante de leur temps de travail au seul bénéfice de fournisseurs alternatifs, qui ne supportent ni risque industriel (pas d'investissement dans la production) ni risque de prix.

Disposés à échanger avec vous sur ces sujets, sans attendre la réunion d'échanges avec les représentants des actionnaires salariés, prévue le 2 mars, nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de notre respectueuse considération.


Bruno LANIER

Président d'Energie en actions